



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INS/15

Section institutionnelle

INS

Date: 5 novembre 2014

Original: anglais

QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Renouvellement de mandats

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler pour une durée de trois ans le mandat des membres ci-après de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:*

- *M. Lelio Bentes Corrêa (Brésil);*
- *M. Rachid Filali Meknassi (Maroc);*
- *M. Abdul G. Koroma (Sierra Leone);*
- *M. Vitit Muntarbhorn (Thaïlande);*
- *M. Paul-Gérard Pougoué (Cameroun).*

Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)

Nomination

2. *En vue de pourvoir un siège vacant du CEART, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de désigner M^{me} Denise Vaillant (Uruguay) en qualité de membre du CEART pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2018.*

On trouvera en annexe une biographie succincte de M^{me} Vaillant.

Réunion d'experts sur la convention n° 185 (Genève, 4-6 février 2015)

Composition

3. Comme suite à l'approbation de la formule de composition par le Conseil d'administration en juin 2014¹, et compte tenu du vif intérêt manifesté par les gouvernements à cet égard, il est proposé de faire passer le nombre d'experts représentant des gouvernements de 16 à 32, dans la mesure où cela n'aura aucune incidence budgétaire pour le Bureau. La nouvelle composition serait donc la suivante: 32 experts désignés après consultation des gouvernements, 16 experts employeurs désignés après consultation du groupe des employeurs et 16 experts travailleurs désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
4. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus telle que révisée.*

Réunion d'experts sur les formes d'emploi atypiques (Genève, 16-19 février 2015)

Invitation d'une organisation intergouvernementale

5. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la réunion, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) en qualité d'observatrice.

Réunion d'experts chargée d'adopter des directives pour le contrôle par l'Etat du port en vue de l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 (Genève, 23-27 février 2015)

Invitation d'organisations intergouvernementales

6. Outre les organisations intergouvernementales dont le Conseil d'administration a reçu notification en mars 2014², le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
 - Southeast Asian Fisheries Development Center (SEAFDEC);
 - le Saint-Siège.

¹ Document GB.321/INS/11.

² Document GB.320/INS/16.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

7. Suite à la décision prise par le Conseil d'administration en mars 2014³ en ce qui concerne l'invitation d'organisations internationales non gouvernementales, le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en tant qu'observatrices:

- Réseau international d'assistance sociale aux gens de mer (ISWAN)⁴;
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA).

8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.*

Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur du commerce de détail: Leurs effets sur le travail décent et la compétitivité (Genève, 22-23 avril 2015)

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

9. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- UNI Global Union;
- Global Social Observatory.

10. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices.*

³ Document GB.320/INS/16.

⁴ Précédemment soumis au Conseil d'administration à sa 320^e session (document GB.320/INS/16) en tant que Commission internationale sur le bien-être des gens de mer (ICSW). L'ISWAN résulte de la fusion de la Commission internationale sur le bien-être des gens de mer (ICSW) et du Réseau international d'assistance aux gens de mer (ISAN).

Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord

(Genève, 22-25 septembre 2015)

Invitation d'organisations intergouvernementales

11. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la réunion, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales suivantes en qualité d'observatrices:

- Conseil de l'Arctique;
- Commission européenne, Direction générale de l'énergie;
- Fonds monétaire international (FMI);
- International Regulator's Forum (IRF);
- North Sea Offshore Authorities Forum (NSOAF);
- Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP);
- Organisation des Nations Unies (ONU):
 - Organisation maritime internationale (OMI);
 - Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (UNDESA);
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE);
- Groupe de la Banque mondiale.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

12. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA);
- IndustriALL Global Union;
- Association internationale des entreprises de forage (IADC);
- International Association of Geophysical Contractors (IAGC);
- Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP);

- Union internationale de l'industrie du gaz (IGU);
- International Marine Contractors Association (IMCA);
- Organisation internationale de normalisation (ISO);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
- Marine Offshore Oil and Gas Association (MOOGAS);
- Organisation européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE);
- Oil Companies International Marine Forum (OCIMF);
- Petroleum Equipment & Services Association (PESA);
- Société des ingénieurs du pétrole (SPE);
- Conseil mondial de l'énergie;
- Conseil mondial du pétrole.

13. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.*

Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du transport routier (Genève, 12-16 octobre 2015)

Invitation d'organisations intergouvernementales

14. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la réunion, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales suivantes en qualité d'observatrices:

- Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID);
- Organisations régionales:
 - Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC);
 - Accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
 - Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR);
- Organisation des Nations Unies:
 - Commission économique pour l'Afrique (CEA);

- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE);
 - Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP);
 - Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO);
- Groupe de la Banque mondiale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

15. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial);
- Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA);
- Union internationale des transports routiers (IRU);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
- Union internationale des transports publics (UITP).

16. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.*

Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel (Genève, 27-28 octobre 2015)

Invitation d'une organisation intergouvernementale

17. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique au forum de dialogue mondial, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter l'Union internationale des télécommunications (UIT) en qualité d'observatrice.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

18. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- Association européenne des exploitants de réseaux de télécommunications (ETNO);

- Confédération internationale des agences privées pour l'emploi (CIETT);
- UNI Global Union.

19. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices.*

Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure (Genève, 19-20 novembre 2015)

Invitation d'une organisation intergouvernementale

20. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique au forum de dialogue mondial, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter le Groupe de la Banque mondiale en qualité d'observateur.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

21. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB);
- Confédération des associations internationales d'entrepreneurs (CICA).

22. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices.*

Annexe

M^{me} Denise Vaillant (Uruguay)

Denise Vaillant (Uruguay) est directrice universitaire de l'Institut d'éducation de l'Université ORT d'Uruguay et présidente de l'Observatoire international de la profession d'enseignant (OBIPD), hébergé par l'Université de Barcelone. Elle est titulaire d'un doctorat en éducation de l'Université du Québec à Montréal, Canada, et d'un DEA en développement et planification des systèmes de formation de l'Université de Genève, Suisse. Elle a assuré la coordination de plusieurs programmes de formation des enseignants en Uruguay et en Amérique latine. Elle exerce aussi les fonctions de professeur d'université en cycles supérieurs et de consultant auprès de plusieurs organisations internationales et est en outre l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur les politiques publiques, la formation des enseignants et les changements et innovations en matière d'éducation.